



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**RAPPORT SUR L'ANALYSE DES PROGRAMMES
D'ART QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS DURANT L'ÉTÉ
2008**

**Rapport du Comité permanent
du patrimoine canadien**

Le président

Gary Schellenberger, député

Avril 2009

40^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**RAPPORT SUR L'ANALYSE DES PROGRAMMES
D'ART QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS DURANT L'ÉTÉ
2008**

**Rapport du Comité permanent
du patrimoine canadien**

Le président

Gary Schellenberger, député

Avril 2009

40^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

PRÉSIDENT

Gary Schellenberger, député

VICE-PRÉSIDENTS

Carole Lavallée, députée

Pablo Rodriguez, député

MEMBRES

Charlie Angus, député

Dean Del Mastro, député

Shelly Glover, députée

Roger Pomerleau, député

Tim Uppal, député

Rod Bruinooge, député

Ruby Dhalla, députée

Nina Grewal, députée

Scott Simms, député

GREFFIER DU COMITÉ

Richard Dupuis

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Marion Ménard

Michael Dewing

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, et à la motion adoptée par le Comité le lundi 9 février 2009, le Comité a étudié l'examen stratégique des dépenses des Programmes dans le secteur des arts et de la culture et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : RÉSUMÉ DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES DANS LE SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE	1
Rappel des événements	1
A. Les programmes abandonnés depuis le 1 ^{er} avril 2008.....	3
1. Culture.ca.....	3
2. Observatoire culturel canadien.....	3
B. Programmes non prolongés au-delà de l'exercice financier 2008-2009.....	4
1. Fonds Mémoire canadienne.....	4
2. Volet Recherche et développement de Culture canadienne en ligne	4
3. Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo.....	5
4. Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants	5
5. Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada	6
6. Programme des routes commerciales.....	6
7. Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens.....	7
8. Promotion des arts (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international).....	8
C. Programmes non prolongés au-delà de l'exercice financier 2009-2010.....	9
1. Programme d'aide à la distribution dans le Nord.....	9
D. Programmes réduits.....	9
1. Projet de la chaîne d'approvisionnement du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	9
E. Fonds du Canada pour les magazines.....	10
PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES TÉMOIGNAGES ENTENDUS.....	11
PARTIE 3 : POSITION DU COMITÉ	23

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	27
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	29
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	31
OPINION DISSIDENTE : PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	33

PARTIE 1 :

RÉSUMÉ DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES DANS LE SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE

Le Comité permanent du patrimoine canadien a tenu, en mars 2009, une série de réunions sur l'Examen stratégique des dépenses des programmes qui appuient le secteur des arts et de la culture. Le Comité tient à remercier les différents témoins qui ont accepté notre invitation et qui nous ont aidés dans l'étude de cette question.

Ce rapport présente un compte rendu des témoignages entendus quant aux répercussions de cet examen stratégique. Le Comité présente également sa position à la suite de cet exercice.

Rappel des événements

Dans le Budget du 26 février 2008, le gouvernement énonçait qu'un certain nombre de ministères devaient procéder à un examen stratégique de leurs programmes et de leurs dépenses. Par conséquent, les ministères « ... simplifient leurs opérations, réorientent leurs activités et transforment leur organisation afin d'offrir de meilleurs programmes et d'obtenir de meilleurs résultats¹ ». En ce qui concerne le ministère du Patrimoine canadien, le Budget disait :

Par suite d'un examen exhaustif de ses programmes et de ses dépenses, Patrimoine canadien a déterminé que certains programmes avaient atteint leurs objectifs initiaux. Le gouvernement réaffecte les économies résultantes à d'autres programmes de ce ministère, entre autres en renforçant le plan d'action pour les langues officielles de ce dernier et en accordant dans le présent budget un appui aux relais de la flamme olympique et paralympique de 2010 ainsi qu'au programme Vers l'excellence pour les athlètes olympiques des sports d'été².

Plus précisément, le Budget identifiait les domaines suivants dans lesquels des économies seraient réalisées et des économies seraient réaffectées (voir la page suivante) :

Entre février et août 2008, le ministère du Patrimoine canadien a annoncé qu'il mettait fin à un certain nombre de programmes touchant les arts et la culture ou qu'il réduirait leurs budgets. Dans d'autres cas, certains programmes arrivaient à échéance et

1 Ministère des Finances, « Le Budget de 2008 : Plan budgétaire », 28 février 2008 <http://www.budget.gc.ca/2008/plan/chap3a-fra.asp>

2 *Ibid.*

n'étaient pas renouvelés. Les pages suivantes décrivent brièvement les programmes culturels touchés. L'un de ces programmes relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)³.

Économies découlant de l'examen stratégique (M\$)			
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Accroître l'efficience et l'efficacité			
Fonds versés à des organismes fédéraux pour des services de numérisation qui ne sont plus requis		11,6	11,6
Fonds versés pour la transmission par ondes radio qui ne sont plus requis suite au passage à la transmission par satellite			2,1
Meilleure harmonisation des programmes avec la demande	1,0	4,9	4,9
Se concentrer sur la mission fondamentale			
Meilleure utilisation des technologies nouvelles et émergentes	4,9	9,9	10,0
Harmonisation des activités de programme avec le mandat de base		0,5	0,5
	5,9	26,9	29,1
Réinvestissements dans les programmes de Patrimoine canadien			
Relais de la flamme olympique et paralympique de 2010		24,5	
Programme Vers l'excellence pour les athlètes olympiques des sports d'été	8,0	16,0	24,0
Plan d'action en matière de langues officielles ¹ à déterminer			
<i>Nota</i> – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.			
¹ Sous réserve des recommandations découlant des consultations sur la dualité linguistique et les langues officielles.			

Source : Ministère des Finances, « Le Budget de 2008 : Plan budgétaire », 28 février 2008, <http://www.budget.gc.ca/2008/plan/ann3-fra.asp>.

3 Même si le ministère n'a pas fait d'annonce officielle, en août 2008, il a affiché des avis sur les sites Web de la plupart des programmes touchés et a également transmis une liste à la *Presse canadienne*.

A. Les programmes abandonnés depuis le 1^{er} avril 2008

1. Culture.ca

Culture.ca était un site Web principalement financé par Culture canadienne en ligne, qui fait partie de la stratégie du ministère du Patrimoine canadien visant à encourager une présence unique canadienne sur l'Internet. D'après la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, son budget atteignait 3,8 millions annuellement⁴. Un avis sur le site Web de Culture.ca précisait :

Nous vous informons que depuis le 1^{er} avril 2008, Culture.ca n'est plus en service. La décision, annoncée dans le budget 2008 du Gouvernement du Canada, a été prise à la suite de l'Examen stratégique des programmes et services fédéraux. Le cybersite Culture.ca a atteint ses objectifs initiaux et la décision de le fermer reflète l'évolution du monde virtuel. [...] Veuillez prendre note qu'aucun nouvel élément de contenu ne sera élaboré. Le site sera maintenu au cours des prochains mois jusqu'à ce qu'il soit retiré et archivé. Tout sera fait pour que le contenu et les collections numérisées correspondant au mandat du ministère du Patrimoine canadien soient rendus accessibles aux Canadiens et Canadiennes, le temps qu'on intègre nos services Web⁵.

2. Observatoire culturel canadien

L'Observatoire culturel canadien était un service d'information sur les enjeux relatifs au développement culturel du Canada. Il le faisait en informant les milieux liés à la recherche et aux politiques culturelles. Selon la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, son budget atteignait 560 000 \$⁶. Un avis sur le site Web de l'Observatoire culturel canadien précisait :

Nous vous informons que depuis le 1^{er} avril 2008, Culturescope.ca n'est plus en service. La décision, annoncée dans le budget 2008 du Gouvernement du Canada, a été prise à la suite de l'Examen stratégique des programmes et services fédéraux. Le programme de l'Observatoire culturel a atteint ses objectifs initiaux et la décision de fermer le site Culturescope.ca reflète l'évolution du monde virtuel public. [...]

4 « Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts », Sympatico MSN News, 28 août 2008 <http://news.sympatico.msn.ca/Canada/>.

5 « Culture en ligne : Fait au Canada », <http://www.culture.ca/> (n'est plus accessible).

6 « Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts », Sympatico MSN News, 28 août 2008.

Veillez prendre note qu'aucun nouvel élément de contenu ne sera élaboré. Le site sera maintenu au cours des prochains mois jusqu'à ce qu'il soit retiré et archivé. Plus particulièrement, pour les prochains six mois, un soutien de base sera mis en place pour appuyer les groupes de Culturescope.ca. Tout sera fait pour que le contenu et les archives correspondant au mandat du ministère du Patrimoine canadien soient rendus accessibles aux Canadiens et Canadiennes, le temps qu'on intègre nos services Web⁷.

B. Programmes non prolongés au-delà de l'exercice financier 2008-2009

1. Fonds Mémoire canadienne

Le Fonds Mémoire canadienne mettait à la portée des Canadiens et Canadiennes, par le biais de l'Internet, les grandes collections du patrimoine culturel canadien détenues par des institutions fédérales. Le Fonds mettait particulièrement l'accent sur les projets qui proposaient des mesures d'accessibilité pour les Canadiens handicapés et offrait la numérisation et la présentation en ligne de contenu original en français et de contenu qui reflète la diversité culturelle du Canada⁸. Selon la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, son budget atteignait 11,57 millions⁹. Un avis sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien précisait :

Veillez noter que le Fonds Mémoire canadienne ne sera pas reconduit au-delà de l'exercice financier 2008-2009. Ce programme a clairement atteint son objectif initial, qui était d'inciter les organismes fédéraux à entamer la numérisation de leurs collections pour les offrir en ligne à la population canadienne. L'élaboration de sites Web et de documents en ligne comportant des œuvres numérisées fait désormais partie des pratiques usuelles de ces organismes¹⁰.

2. Volet Recherche et développement de Culture canadienne en ligne

La Direction générale de la culture canadienne en ligne du ministère du Patrimoine canadien élaborait des politiques et des programmes en matière d'Internet et de technologie numérique pour rendre le contenu culturel du Canada accessible. Selon la liste

7 Ministère du Patrimoine canadien, « Programmes d'appui financier 2007 », avril 2007, http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/2007/4_f.cfm, (n'est plus accessible).

8 « Culturescope.ca », http://www.culturescope.ca/ev_fr.php (n'est plus accessible).

9 Ministère du Patrimoine canadien, « Programmes d'appui financier 2007 », avril 2007, http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/2007/4_f.cfm, (n'est plus accessible).

10 Ministère du Patrimoine canadien, « Culture canadienne en ligne : Fonds Mémoire canadienne », <http://www.pch.gc.ca/pgm/pcce-ccop/pgm/mem-fra.cfm>.

fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, son budget atteignait 5,64 millions¹¹. Un avis sur le site Web du volet Recherche et développement de Culture canadienne en ligne précise :

Veillez noter que le Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias ne sera pas reconduit au-delà de l'exercice 2008-2009. Aussi, l'Initiative de recherche et développement en nouveaux médias, un programme pilote qui s'est terminé en mars 2008, ne sera pas renouvelée. Grâce à ses investissements de 27,3 millions, le gouvernement fédéral a contribué à créer une solide fondation pour l'innovation dans le secteur des médias interactifs. Ces investissements, combinés au succès de l'industrie, permettent à celle-ci de jouer un rôle clé en matière de recherche et développement liés aux médias interactifs¹².

3. Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

Le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) était administré par Téléfilm Canada et favorisait le perfectionnement professionnel des nouveaux créateurs canadiens et stimulait le renouvellement des compétences des créateurs professionnels canadiens¹³. Selon la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, son budget atteignaient 2,5 millions¹⁴. Un avis sur le site Web de Patrimoine canadien précise : « Veuillez noter que le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo ne sera pas reconduit au-delà du 1^{er} avril 2009¹⁵ ».

4. Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) était un organisme sans but lucratif qui appuyait des producteurs canadiens indépendants dans la réalisation de projets de film, de vidéo et de nouveaux médias destinés au circuit non commercial. Le FCFVI travaillait avec des producteurs débutants pour le développement et la production de films, de vidéos et de programmation numérique interactive du secteur des nouveaux médias de langue française et anglaise portant sur un éventail de sujets qui sont présentés sous forme de documentaire, de docudrame, de drame ou d'animation. Le budget du

11 « Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts », Sympatico MSN News, 28 août 2008.

12 Ministère du Patrimoine canadien, « Culture canadienne en ligne : Volet Recherche et développement de Culture canadienne en ligne », <http://www.pch.gc.ca/pgm/pcce-ccop/pgm/mednet-nmrd-fra.cfm>.

13 Téléfilm Canada, « Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo » http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?lang=fr&doc_id=39&fond_id=5.

14 « Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts », Sympatico MSN News, 28 août 2008.

15 Ministère du Patrimoine canadien, « Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo », <http://www.pch.gc.ca/pgm/pnfsfv-ntpfvs/index-fra.cfm>.

FCFVI était de 1,5 million annuellement. Les projets qui recevaient de l'aide du FCFVI étaient destinés aux écoles, aux universités, aux collèges, aux bibliothèques, aux établissements de soins de santé et aux associations culturelles et multiculturelles¹⁶.

Un avis sur le site Web de Patrimoine canadien précise que la contribution de Patrimoine canadien au Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants ne sera pas reconduite au-delà du 1^{er} avril 2009¹⁷.

5. Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada

Selon la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, deux programmes administrés par le Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada (Trust AV) seront éliminés progressivement à compter du 1^{er} avril 2009. Il s'agit du programme Préservation des longs métrages et accès (150 000 \$) et du programme Préservation de la musique canadienne et accès (150 000 \$)¹⁸.

6. Programme des routes commerciales

Le programme Routes commerciales était un programme d'expansion commerciale qui aidait les entreprises privées et les organismes sans but lucratif dans le secteur des arts et de la culture à se préparer à exporter et à vendre leurs produits et services sur les marchés internationaux. Le programme permettait d'accéder aux études de marché, de communiquer avec des experts en commerce au Canada et à l'étranger et d'obtenir un soutien financier¹⁹. Selon la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, son budget atteignait 7,1 millions²⁰. Deux millions de dollars étaient donnés en contributions directes à des organismes artistiques. Ces contributions permettaient entre autres de participer à des foires, à des congrès et à participer à des missions commerciales à l'étranger. La plus grande partie du programme, soit 5 millions de dollars, était investie

16 FCFVI, Mémoire soumis au Comité permanent du patrimoine canadien dans le cadre de son examen des coupures de 45 millions de dollars dans le secteur culturel, p. 1.

17 Ministère du Patrimoine canadien, « Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) », <http://www.pch.gc.ca/pgm/fcfvi-cifvifs/index-fra.cfm>.

18 « *Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts* », *Sympatico MSN News*, 28 août 2008.

19 Ministère du Patrimoine canadien, « Routes commerciales : Faire connaître les arts et la culture du Canada à l'étranger », <http://www.pch.gc.ca/pgm/route/pcrc-trcp/index-fra.cfm>.

20 « *Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts* », *Sympatico MSN News*, 28 août 2008.

dans l'offre de services d'experts en commerce basés au Canada et à l'étranger. Un avis sur le site Web de Routes commerciales précise que le gouvernement du Canada mettra fin au volet des contributions du programme Routes commerciales à la fin du présent exercice financier, c'est-à-dire le 31 mars 2010.

Le ministère continuera à offrir son soutien pour la pénétration de nouveaux marchés et l'expansion des exportations ainsi que ses services d'étude de marché aux bénéficiaires du programme des routes commerciales jusqu'à la fin de l'exercice financier 2009-2010, c'est à dire jusqu'au 31 mars 2010. [...] Les partenaires d'exécution du ministère du Patrimoine canadien, ainsi que les organismes du portefeuille dont le CAC, Téléfilm Canada et l'Association pour l'exportation du livre canadien, continueront d'offrir des programmes ayant des volets internationaux. De plus, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international continuera de soutenir les artistes et les entrepreneurs culturels canadiens, tant au Canada, par le Service des délégués commerciaux, qu'à l'étranger par son réseau de missions diplomatiques, d'attachés culturels et de délégués commerciaux²¹.

7. Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (PCAPC) visait à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine. Le volet Stabilisation aidait à établir des projets de stabilisation qui étaient gérés par des organismes à but non lucratif, indépendants et qui offraient leur savoir-faire technique aux organismes à vocation artistique et patrimoniale de leur région²². Selon la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, deux volets seront éliminés progressivement et un autre sera réduit. Les budgets de ces programmes totalisaient 3,9 millions. Un avis sur le site Web des Projets de stabilisation précise :

Veuillez noter que le volet Projets de stabilisation ne sera pas reconduit au-delà de l'exercice financier 2008-2009. Ce programme a atteint son objectif initial, qui était de renforcer la situation organisationnelle, administrative et financière des organismes artistiques et patrimoniaux qui participaient au programme, par l'entremise d'organismes tiers. Comme ces projets sont établis en tant qu'agent de changement à long terme, habituellement de sept à dix ans, les demandes au volet ne seront plus acceptées²³.

21 Ministère du Patrimoine canadien, « Routes commerciales : Faire connaître les arts et la culture du Canada à l'étranger », <http://www.pch.gc.ca/pgm/route/pcrc-trcp/index-fra.cfm>.

22 Ministère du Patrimoine canadien, « Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens », <http://www.pch.gc.ca/pgm/pcapc-cahsp/index-fra.cfm>.

23 Ministère du Patrimoine canadien, « Projets de stabilisation », <http://www.pch.gc.ca/pgm/pcapc-cahsp/101-fra.cfm>.

Le volet Développement des compétences du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens aidait les organismes à vocation artistique et patrimoniale à renforcer leurs structures administrative, organisationnelle et financière²⁴. Un avis sur le site Web du volet Renforcement des compétences précise :

Le cycle financier actuel du PCAPC prendra fin le 31 mars 2010. La dernière date limite pour déposer une demande au volet Développement des compétences pour le cycle financier actuel est le 15 octobre 2008 pour les projets débutant au printemps 2009. Les projets présentés au ministère devront être entièrement complétés le 31 mars 2010²⁵.

8. Promotion des arts (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international)

Le Programme de promotion des arts de la Direction des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada (MAÉCI) accordait un appui financier aux artistes canadiens et aux organismes artistiques. Le Programme transférait annuellement environ 4,8 millions en subventions et contributions²⁶. Soixante-dix pour cent de ce montant étaient consacrés aux arts de la scène, ce qui représentait environ 3,3 millions. Cette somme était divisée en deux volets. Le premier était dédié au soutien des tournées internationales, ce qui représentait 3 millions et 90 p. 100 de l'enveloppe des arts de la scène. Le deuxième volet servait à l'invitation d'acheteurs étrangers par les festivals et autres événements canadiens d'envergure internationale. Un avis sur le site Web précise : « Veuillez noter que le programme de subventions lié au secteur culturel, dont il est fait mention ci-dessous, prendra fin le 31 mars 2009. Veuillez consulter la page Web relative à votre discipline pour obtenir de plus amples renseignements²⁷ ».

24 Ministère du Patrimoine canadien, « Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens », <http://www.pch.gc.ca/pgm/pcapc-cahsp/index-fra.cfm>.

25 Ministère du Patrimoine canadien, « Développement des compétences », http://www.pch.gc.ca/pgm/pcapc-cah_sp/102-fra.cfm.

26 Comptes publics 2007-2008, Section 6, paiements de transfert, p.71.

27 Affaires étrangères et Commerce international Canada, « Arts et industries culturelles », <http://www.international.gc.ca/culture/arts/menu-fr.asp>.

C. Programmes non prolongés au-delà de l'exercice financier 2009-2010

1. Programme d'aide à la distribution dans le Nord

L'élément Programme d'aide à la distribution dans le Nord du Programme des Autochtones fournit 2,1 millions de dollars par année au Réseau de télévision des peuples autochtones (*Aboriginal People Television Network*) pour louer, exploiter et entretenir le canal par satellite par lequel les productions de télévision autochtones sont diffusées dans 96 collectivités éloignées ou dans le Nord²⁸. Ce volet de programme sera éliminé progressivement à partir du 1^{er} avril 2010²⁹.

D. Programmes réduits

1. Projet de la chaîne d'approvisionnement du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

Le Projet de la chaîne d'approvisionnement du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition aide l'industrie canadienne du livre à adopter des technologies novatrices³⁰. Selon la liste fournie par le ministère à la *Presse canadienne*, son budget sera réduit d'un million de dollars à partir du 1^{er} avril 2008³¹. Un avis sur le site Web précise :

Le soutien offert aux éditeurs pour développer des données bibliographiques de grande qualité s'est terminé en 2007-2008 tel que prévu. Le récent Examen stratégique de toutes les dépenses de programmes du ministère a conclu que, puisque les objectifs visés par ce financement avaient été atteints, un million de dollars sera réalloué à partir de l'année fiscale 2008-2009. Cette réallocation représente une petite fraction du financement total dédié annuellement au Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition par Patrimoine canadien, et le budget restant suffira pour atteindre les objectifs actuels du programme³².

28 Ministère du Patrimoine canadien, « Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion », <http://www.pch.gc.ca/pgm/padn-ndp/index-fra.cfm>.

29 « Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts », Sympatico MSN News, 28 août 2008.

30 Ministère du Patrimoine canadien, « Projet de la chaîne d'approvisionnement », <http://www.pch.gc.ca/pgm/padie-bpidp/dem-app/sci/index-fra.cfm>.

31 « Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts funding cuts », Sympatico MSN News, 28 août 2008.

32 Ministère du Patrimoine canadien, « Projet de la chaîne d'approvisionnement », <http://www.pch.gc.ca/pgm/padie-bpidp/dem-app/sci/index-eng.cfm>.

E. Fonds du Canada pour les magazines

Le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) contribue à la production de magazines de grande qualité afin de mettre en valeur les œuvres de créateurs canadiens. Il aide à renforcer l'industrie en appuyant l'expansion des petites maisons d'édition de magazines, le développement de l'industrie et les magazines artistiques et littéraires³³. Le 17 février dernier, le ministère du Patrimoine canadien a annoncé que le Fonds du Canada pour les magazines ainsi que le Programme d'aide aux publications seront remplacés par un seul programme appelé le Fonds du Canada pour les périodiques. Toutefois, d'ici à ce que ce programme soit lancé en 2010-2011, les programmes existants demeurent en place³⁴.

33 Ministère du Patrimoine canadien, « Fonds du Canada pour les magazines », <http://www.pch.gc.ca/pgm/fcm-cmf/index-fra.cfm>.

34 Ministère du Patrimoine canadien, « Le gouvernement du Canada établit le Fonds du Canada pour les périodiques afin de mieux soutenir les magazines et les journaux communautaires », <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/infoCntr/cdm-mc/index-fra.cfm?action=doc&DocIDCd=CJM082334>.

PARTIE 2 :

SYNTHÈSE DES TÉMOIGNAGES ENTENDUS

Le 2 mars 2009, le Comité a entendu le témoignage de M. John Lambert, un agent qui représente des artistes des arts de la scène de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec. Plusieurs de ses clients se produisent au Canada, mais aussi à l'étranger. Il a insisté sur le fait que le marché canadien est restreint et que les artistes canadiens devaient se produire à l'étranger pour toucher des revenus décents.

M. Lambert a fait appel au Programme de promotion des arts pour défrayer une partie des coûts de déplacement et de transport du matériel. La proportion des coûts assumés par le programme représentent environ 20 p. 100 de la facture totale. En faisant appel aux compagnies canadiennes de transport de passagers et de marchandise, M. Lambert a insisté sur le fait que l'argent investi demeurait à l'intérieur de l'économie canadienne.

M. Lambert soutient que l'abolition du Programme de promotion des arts aura un effet déstabilisant sur les industries culturelles du Canada. Il s'agit d'un secteur où le Canada devrait augmenter ses dépenses plutôt que de les réduire.

M. Lambert affirme que des tournées à l'étranger seront annulées en 2009-2010 étant donné que des ententes avaient été contractées avant l'annonce de la fin de programme. Par ailleurs, des producteurs étrangers seraient de plus en plus hésitants à conclure des ententes avec des producteurs canadiens. Les producteurs canadiens perdront un avantage concurrentiel par rapport à d'autres pays comme l'Australie, le Royaume-Uni ou la France, qui continuent à soutenir les tournées à l'étranger³⁵. M. Lambert a suggéré au Comité d'étudier d'autres options de financement comme de confier la gestion du Programme de promotion des arts au Conseil des Arts du Canada (CAC), avec une révision à la hausse des budgets.

De son côté, la directrice du Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, Mme Robin Jackson, a expliqué les répercussions de l'annulation du FCFVI. La direction de l'organisme s'est dite surprise de l'abolition de ce programme dans la mesure où les conclusions du rapport d'évaluation du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo réalisée en 2007-2008 étaient positives³⁶. La ratification d'un accord de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien semblait confirmer ce fait. L'avis

35 *Témoignages*, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 6, 40^e législature, 2^e session, 2 mars 2009, 16 h 00.

36 Ministère du Patrimoine canadien, Évaluation sommative du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, Février 2008, 58 p.

reçu par le FCFVI en août 2008 de la part du ministère du Patrimoine canadien indiquait que l'entente de contribution prenait fin parce qu'il ne s'agissait plus d'une priorité pour le gouvernement. Le ministère du Patrimoine canadien a dit privilégier le long métrage destiné au cinéma plutôt que le documentaire. À plus ou moins long terme, Mme Jackson a indiqué qu'il y aura des effets néfastes sur les élèves dans les écoles et les documentaristes qui débutent dans le métier.

Mme Jackson estime que le CAC n'est pas en mesure de remplacer efficacement le FCFVI; tout d'abord parce que leur budget dans ce domaine est insuffisant et parce que cet organisme fédéral privilégie les subventions aux artistes plutôt qu'aux producteurs. L'Office national du Film du Canada (ONF) n'est pas non plus en mesure de le remplacer. Le FCFVI estime qu'environ 100 producteurs ne pourront pas recevoir le dernier versement pour leur projet en cours dû au fait que le ministère du Patrimoine canadien refuse de verser les fonds pour les projets qui ne sont pas encore terminés avant le 31 mars 2009³⁷. C'est sans compter sur le fait que le FCFVI doit assumer des coûts administratifs atteignant plus de 100 000 \$ dus à la cessation de ses activités.

Le directeur du Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens (RACC), M. Max Berdowski, a témoigné devant les membres du Comité accompagné du scénariste, M. Marc Robitaille. Le RACC est une des quatre organisations du Canada qui offre de la formation dans le secteur du film et de la vidéo au Canada. Depuis 29 ans, le RACC offre un enseignement de qualité à près de 500 étudiants par année. Plusieurs d'entre eux se sont fait connaître sur la scène nationale et internationale.

Comme plusieurs autres témoins, M. Berdowski estime que les arts et la culture sont des moteurs économiques qu'il faut appuyer en cette période économique difficile. Il cite, comme plusieurs témoins l'ont fait, l'étude récente du Conference Board du Canada qui estime « que l'empreinte économique du secteur culturel canadien s'élevait à 84,6 milliards de dollars en 2007, soit 7,4 p. 100 du PIB réel total du pays, en tenant compte des contributions directes, indirectes et secondaires³⁸ ».

Mme Amy House, présidente de l'Association des industries culturelles de Terre-Neuve-Labrador, a expliqué que l'abolition du Programme de promotion des arts et de Routes commerciales a laissé d'importantes lacunes en ce qui concerne la capacité des producteurs culturels canadiens de susciter l'intérêt des marchés étrangers pour leurs produits et d'organiser des tournées en vue de présenter leurs œuvres au public étranger.

37 *Témoignages*, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 6, 40^e législature, 2^e session, 2 mars 2009, 15 h 45.

38 Conference Board du Canada, *Valoriser notre culture. Mesurer l'économie créative du Canada*, Août 2008, p. i., <http://www.conferenceboard.ca/documents.aspx?did=2702>.

Par exemple, certaines ententes ne pourront être respectées, notamment avec la Tasmanie. Le gouvernement de la province s'est donc vu « dans l'obligation d'offrir une aide de 250 000 \$ aux artistes et groupes de Terre-Neuve-et-Labrador afin d'atténuer l'impact des compressions sur les programmes d'exportation culturelle³⁹ ».

Mme Lucy White est la directrice générale de l'Association professionnelle des théâtres canadiens (APTC), un organisme qui représente plus de 140 compagnies théâtrales professionnelles, à but lucratif et non lucratif, au Canada, à l'exception du Québec. L'appui des différents programmes fédéraux dans le domaine des arts et de la culture est crucial, tout particulièrement en période de crise économique. L'APTC se félicite des investissements supplémentaires de 30 millions de dollars au budget du CAC et du programme d'Espaces culturels. Toutefois, l'annulation du Programme de promotion des arts et du programme Routes commerciales risque de mettre fin au développement de marchés internationaux pour les artistes et les organismes artistiques⁴⁰. Parmi les recommandations que l'organisme a faites au Comité, il y a celle d'accroître le budget du CAC pour appuyer, entre autres, le développement du marché international et l'organisation de tournées pour le secteur artistique et culturel.

M. Pierre MacDuff, directeur général de la compagnie théâtrale Les Deux Mondes, a fait appel au Programme de promotion des arts à plusieurs reprises. Le Programme a permis de soutenir des tournées qui ont amené la troupe de théâtre dans plus de 200 villes de 32 pays. La tenue de représentations à l'étranger est une nécessité dans le domaine du théâtre selon M. MacDuff. C'est une occasion de rencontrer et de développer d'autres publics et d'augmenter les revenus d'une œuvre sur une plus longue période de diffusion. C'est sans compter le fait que les cachets reçus à l'étranger, particulièrement dans le théâtre pour enfants, sont souvent plus élevés que ceux touchés au Canada. Toutefois, M. MacDuff a insisté sur le fait que c'est le Canada tout entier qui bénéficie des retombées des tournées à l'étranger :

Combien de fois avons nous entendus dire au terme d'une représentation, par le personnel des ambassades, que nous avons fait plus en une seule soirée pour la transmission des valeurs canadiennes que ce qu'eux-mêmes, sur le terrain, essayaient de faire, des mois durant⁴¹.

39 *Témoignages*, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 7, 40^e législature, 2^e session, 4 mars 2009, 15 h 50.

40 *Ibid.*, à 15 h 55.

41 *Ibid.*, à 16 h 00.

M. MacDuff a insisté sur le fait que ce sont les compagnies canadiennes de transport qui profitent le plus de cette subvention et que l'argent reste au pays⁴². Il a dénoncé le manque de consultation précédant l'abolition du Programme de promotion des arts. À titre de recommandation, M. MacDuff a suggéré que le gouvernement du Canada injecte des fonds supplémentaires au CAC pour maintenir le soutien aux tournées à l'étranger.

Le Comité a entendu le témoignage de M. Jim Everson, directeur général (section Affaires publiques) de Magazines Canada. Il s'agit d'une association commerciale nationale qui représente les principaux magazines canadiens d'intérêt général, culturels, spécialisés, professionnels et commerciaux à contenu canadien appartenant à des intérêts canadiens. M. Everson a réitéré l'importance que le gouvernement du Canada continue à investir dans le domaine des magazines. Le ralentissement économique actuel et la décision de Postes Canada en 2006 d'éliminer sa contribution annuelle de 15 millions de dollars ont affecté la santé financière de ce secteur. Aussi, Magazines Canada salue l'annonce faite par le ministre du Patrimoine canadien le 17 février dernier quant à l'établissement du Fonds du Canada pour les périodiques. M. Everson a toutefois précisé qu'il sera nécessaire de bien définir les lignes directrices et les critères d'admissibilité afin d'inclure certaines catégories spéciales de magazines⁴³.

M. Alain Dancyger, directeur général des Grands Ballets canadiens de Montréal, a accepté de venir témoigner pour discuter des activités d'exportation de la troupe de danse montréalaise. L'exportation de leurs productions à l'étranger remonte aux années 50. Cette saison, avec 33 représentations, Les Grands Ballets canadiens de Montréal rejoindront plus de 53 000 personnes à travers le monde⁴⁴.

La préparation d'une tournée à l'étranger demande une planification complexe, qui inclut des négociations d'ententes contractuelles qui garantissent la présence internationale des Grands Ballets au moins trois ans à l'avance. Par ailleurs, grâce au Programme des routes commerciales, 40 présentateurs internationaux ont pu voir la troupe se produire à Paris, ce qui a débouché par la conclusion d'une tournée au Moyen-Orient (juin 2009). Des négociations sont engagées avec les festivals de Bregenz en Autriche, Cologne et Berlin, le festival de Ravenne et la Biennale de Venise, et des tournées sont en cours de finalisation en Italie (2010), en France, en Hollande et au Royaume-Uni (2011).

42 *Ibid.*, 16 h 05.

43 *Ibid.*, 16 h 10.

44 *Ibid.*, 16 h 55.

Dancyger estime qu'il est essentiel que le gouvernement du Canada continue à appuyer les activités d'exportation des Grands Ballets canadiens de Montréal. Le marché montréalais est insuffisant pour permettre à la troupe de survivre. Les activités d'exportation de la compagnie sont une nécessité. Les Grands Ballets doivent toutefois affronter des concurrents internationaux qui bénéficient d'un soutien continu et parfois accru de la part de leur gouvernement respectif⁴⁵. L'abolition du Programme de promotion des arts et de Routes commerciales vient donc fragiliser davantage une discipline artistique tributaire des revenus publics. Des tournées ont été annulées pour la saison 2009-2010. À long terme, M. Dancyger estime que c'est la survie même des Grands Ballets canadiens de Montréal qui est remise en question sans le soutien financier accordé aux exportations de la troupe.

L'Organisation des directeurs de Musées d'art du Canada (ODMAC) est également venue témoigner devant le Comité en la personne de son directeur général, M. Robert Labossière. Pour les directeurs de musées d'art, les programmes d'arts et de culture constituent des mécanismes d'appui qui les aident à diriger leurs propres organismes. Par ailleurs, les musées d'art du Canada sont des institutions qui procurent aux collectivités locales et nationales un sens et une cohérence qui engendrent le sens de responsabilité et un sentiment de fierté chez les citoyens.

Mme Lorraine Hébert, directrice générale du Regroupement québécois de la danse, est venue parler au nom de l'ensemble de la communauté professionnelle de la danse au Québec. Mme Hébert a souligné que la danse a ceci de particulier : elle n'est pas québécoise ni canadienne, mais elle est internationale. Par exemple, près du tiers des interprètes des compagnies de danse québécoises viennent d'autres pays⁴⁶.

À travers les années, l'appui du gouvernement fédéral pour soutenir et encadrer les activités de rayonnement des compagnies de danse du Québec sur la scène internationale a permis à la danse québécoise et canadienne d'exister⁴⁷. L'économie de la danse est essentiellement basée sur l'exportation et les marchés intérieurs québécois et canadiens sont insuffisants pour assurer la survie des troupes.

Concrètement, l'abolition du Programme de promotion des arts signifie que les compagnies doivent investir davantage d'argent provenant de leur budget de fonctionnement. Elle se retrouve à faire des choix déchirants entre honorer un contrat en

45 *Ibid.*, 17 h 00.

46 *Ibid.*, 17 h 15.

47 *Ibid.*

ournée et réduire le budget d'une prochaine création ou, « faire le choix de ne pas créer pour les deux prochaines années⁴⁸ ». Dans le dernier cas, les mises à pied d'employés et d'interprètes sont inévitables. Pour éviter qu'une telle situation se produise, il faudrait injecter des fonds de 3 à 4 millions de dollars au CAC⁴⁹ ».

Mme Jennifer Dorner, en tant que directrice nationale de l'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI), a expliqué les conséquences de l'Examen stratégique pour les organismes œuvrant dans le domaine du film, de la vidéo et la production, la distribution et la présentation d'œuvres employant de nouveaux médias. L'AAMI a mené un sondage auprès de ses membres au sujet de l'Examen stratégique en ciblant les programmes touchant aux arts médiatiques.

Sur les milliers de réponses reçues, il n'y avait pas de critiques au sujet de ces programmes⁵⁰.

Tout comme dans le milieu de la danse, certains organismes du secteur des arts médiatiques craignent même être incapables de poursuivre leurs activités artistiques sans un appui financier du gouvernement fédéral. L'AAMI a identifié le FCFVI et Routes commerciales comme étant les programmes prioritaires pour la diffusion d'arts médiatiques indépendants. La conséquence à court terme de ces programmes sera une pression accrue sur le CAC. Toutefois, le budget du secteur des arts médiatiques du CAC est moindre que celui de tous les autres secteurs (musique, théâtre, lettres, édition, arts visuels) même si c'est celui qui connaît la plus forte croissance selon Mme Dorner⁵¹.

L'AAMI a fait trois recommandations au Comité. Premièrement, que le gouvernement fédéral rétablisse le financement des programmes qui touchent le secteur des arts médiatiques. Deuxièmement, que les programmes du ministère du Patrimoine canadien soient restructurés et élargis de façon à inclure les arts médiatiques indépendants. Troisièmement, que le gouvernement fédéral investisse dans la section des arts médiatiques du CAC pour que cette dernière puisse répondre aux besoins d'une industrie en plein essor.

M. Alain Paré est le président de la Conférence internationale des arts de la scène (CINARS). Il s'agit d'un organisme chargé de soutenir l'exportation des arts canadiens de la scène à l'international. CINARS est particulièrement préoccupé par l'abolition des

48 *Ibid.*

49 *Ibid.*, 18 h 30.

50 *Ibid.*, 17 h 25.

51 *Ibid.*

Programmes de promotion des arts et de Routes commerciales. L'organisme a mené une étude interne auprès de 61 répondants pour identifier les répercussions de cette décision gouvernementale. Selon M. Paré :

Pour les trois années à venir, 327 tournées internationales étaient compromises, ce qui représente 3 395 représentations à travers le monde et des pertes de plus de 24 millions de dollars. [...] Les compagnies vivent un véritable cauchemar. Elles ne peuvent plus assumer leurs tournées ou elles accusent un déficit. Les acheteurs étrangers se tournent actuellement vers d'autres pays pour remplir leur programmation. À long terme, le Canada se met dans une position qui sera très difficile à redresser⁵².

M. Paré estime que la disparition de certaines compagnies qui œuvrent dans le domaine des arts de la scène est un scénario plausible. CINARS demande au gouvernement du Canada qu'il y ait une réinjection immédiate des fonds pour permettre aux tournées prévues en 2009 et 2010 d'aller de l'avant⁵³. M. Paré estime que le CAC est l'organisme approprié, de par son fonctionnement par jury indépendant, de gérer ses budgets. De plus, à moyen et à long terme, CINARS réclame « une augmentation des budgets consacrés à l'exportation des arts de la scène⁵⁴ ». Il s'agirait d'une preuve concrète que le gouvernement du Canada soutient convenablement les compagnies artistiques.

M. Martin Faucher a témoigné à titre de président du Conseil québécois du théâtre (CQT). Dans la même ligne de pensée que d'autres témoins que nous avons entendus, M. Faucher a insisté sur le fait que les marchés québécois et canadiens du théâtre sont limités et que la diffusion d'œuvres théâtrales québécoises sur la scène internationale est une nécessité, car elle prolonge la durée de vie d'une pièce⁵⁵.

L'organisme soutient que le gouvernement canadien a la responsabilité de prendre les moyens adéquats afin de favoriser la présence de ces artistes du théâtre sur les marchés mondiaux. Tous les pays industrialisés du G8, que ce soient l'Angleterre, l'Allemagne ou la France soutiennent le rayonnement de leurs artistes à l'étranger. Le CQT demande donc le rétablissement intégral des Programmes de promotion des arts et de Routes commerciales de façon à ce que les compagnies ne se retrouvent pas sans ressources financières à compter du 1^{er} avril 2009. De plus, le CQT recommande que ces sommes financières soient réinjectées aux programmes du CAC qui soutiennent les tournées internationales⁵⁶.

52 Témoignages, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n^o 8, 40^e législature, 2^e session, 9 mars 2009, 15 h 30.

53 *Ibid.*, 15 h 35.

54 *Ibid.*

55 *Ibid.*

56 *Ibid.*

Mme Shannon Litzenberger est la directrice générale de l'Assemblée canadienne de la danse (ACD), qui représente plus de 350 organisations professionnelles dans le secteur de la danse. L'appui financier des programmes de Promotion des arts et de Routes commerciales est nécessaire pour que les organismes qui œuvrent dans le secteur des arts et de la danse soient compétitifs dans une économie globale. Mme Litzenberger a dénoncé le fait que l'abolition de ces programmes s'est faite sans consultation avec les bénéficiaires.

Au nom du secteur de la danse professionnelle, Mme Litzenberger a demandé que le Comité recommande 12 millions de dollars en fonds supplémentaires pour soutenir les tournées internationales et favoriser le développement de nouveaux marchés étrangers aux produits culturels canadiens⁵⁷. De plus, l'ACD a recommandé que le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens soit renouvelé de façon à inclure un fonds de dotation pour renforcer les capacités des petites et moyennes organisations. Enfin, il a été demandé que le Comité défende la proposition d'augmenter le budget du CAC de 100 millions annuellement en nouveaux fonds permanents⁵⁸.

M. Édouard Lock est le directeur artistique et fondateur de la compagnie de danse *La La La Human Steps*. Depuis ses débuts en 1980, la troupe s'est produite sur des scènes prestigieuses telles que New York, Paris et Londres. Ces tournées ont eu une incidence positive sur le développement et la reconnaissance de la troupe sur la scène internationale. Sur le plan financier, les sommes générées par le biais des coproductions internationales représentent 80 p. 100 des revenus de la compagnie. L'annulation du Programme de promotion des arts pourrait signifier pour *La La La Human Steps* une perte d'un prestige et de crédibilité durement acquise au cours des années. M. Lock a tenu à souligner que les invitations faites pour se produire à l'étranger sont basées sur le fait que la troupe offre un produit artistique de qualité et unique. Selon M. Lock, c'est la force du Programme de promotion des arts, soit d'appuyer et de récompenser le succès⁵⁹.

En deuxième heure de la réunion du 7 mars, le Comité a entendu le témoignage de M. Stanley Péan, président de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ). M. Péan a abordé la question du rayonnement international des œuvres de membres de l'UNEQ, grâce au soutien du gouvernement fédéral. Il est important de préciser que ce sont les éditeurs qui bénéficiaient du Programme de promotion des arts en obtenant une aide pour le paiement des frais de transport d'écrivains invités dans le cadre de salons du livre, de lancements ou de toute autre activité liée à la diffusion du livre hors Canada. En tout, une demi-douzaine de maisons d'édition québécoises ont obtenu un appui financier du Programme de promotion des arts pour le déplacement à l'étranger de leurs écrivains. Par ailleurs, l'Association nationale des éditeurs de livres a profité du programme des

57 *Ibid.*, 15 h 40.

58 *Ibid.*, 15 h 45.

59 *Ibid.*, 15 h 50.

Routes commerciales en 2008 afin de participer à des salons du livre à Bordeaux et à Londres⁶⁰. M. Péan estime qu'il est faux de prétendre que ces deux programmes étaient mal gérés et inutiles.

Un membre du conseil d'administration de l'Institut national de l'image et du son (INIS), M. Jacques Blain, ainsi que M. Jean Hamel, directeur des communications, sont venus présenter les répercussions de l'Examen stratégique des dépenses sur l'INIS. L'INIS est un centre de formation professionnelle qui contribue au développement des milieux du cinéma, de la télévision et des médias interactifs du Québec et du Canada. Depuis le début de ses activités, en janvier 1996, l'INIS a formé 381 professionnels aux métiers de scénariste, réalisateur et producteur. Quatorze millions de dollars ont été versés à l'INIS par le gouvernement du Canada depuis sa création.

Le vendredi 8 août 2008, l'INIS a été informé que le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, financé par Patrimoine canadien et administré par Téléfilm Canada, ne serait pas reconduit au-delà du 1^{er} avril 2009. L'abolition de ce programme signifie une perte de quelque 900 000 \$ annuellement pour l'Institut, soit près de 25 p. 100 de son budget de fonctionnement. Par ailleurs, l'INIS n'a plus accès au Fonds des nouveaux médias du Canada, un autre programme financé par Patrimoine canadien. En ajoutant ce manque à gagner, la perte de la contribution fédérale à son budget de fonctionnement dépassera alors le million de dollars. Concrètement, c'est l'existence même de l'INIS qui est compromise selon ses dirigeants. Pour remédier à la situation, l'INIS propose de financer l'organisme par le biais du Programme national de formation dans le secteur des arts, dont le budget a fait l'objet d'une augmentation dans le dernier budget fédéral.

Mme Colette Brouillé est la directrice générale du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), soit le plus important réseau francophone de diffuseurs pluridisciplinaires de spectacles au Canada. Après 30 ans d'existence, RIDEAU compte 150 membres, qui œuvrent dans plus de 200 salles de spectacle réparties sur le territoire québécois et trois réseaux membres répartis sur l'ensemble du Canada francophone.

RIDEAU organise chaque année la Bourse RIDEAU, le plus important marché francophone en arts de la scène. Il s'agit d'un événement où les compagnies canadiennes peuvent signer des contrats et prendre des engagements. La programmation artistique de la Bourse RIDEAU comporte 10 p. 100 de spectacles en provenance de l'étranger qui, pour la plupart, réaliseront ensuite une tournée au Canada. Pour présenter ces artistes à la Bourse RIDEAU et par la suite en tournée, les pays respectifs paient les frais de transports

60 *Ibid.*, 16 h 35.

internationaux. De son côté, RIDEAU paie les frais de transport terrestre et les frais de séjour au Canada. En 2009, RIDEAU a obtenu un appui financier de 16 000 \$ du programme Routes commerciales. Par contre, le Programme de promotion des arts a retiré son appui à trois mois de l'événement⁶¹.

Mme Brouillé affirme que les compressions effectuées par le gouvernement, notamment aux Programme de Promotion des arts et Routes commerciales, viennent mettre un terme à la réciprocité, anéantissant des années de travail. Par conséquent, des solutions de rechange doivent être envisagées du côté du ministère du Patrimoine canadien étant donné que les réseaux de diffusion du spectacle ne sont pas admissibles aux programmes du CAC⁶².

La sous-ministre, Mme Judith Larocque, est venue expliquer l'Examen stratégique des dépenses que le ministère du Patrimoine canadien a mené en 2008. Elle a rappelé que le Ministère revoit ses dépenses de programme sur une base régulière. Dans le but de bien conseiller le Ministre responsable du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien, les fonctionnaires :

[...]cherchent à savoir, par exemple, si le programme examiné continue de servir les intérêts des Canadiens, s'il permet de remplir un rôle légitime du gouvernement, s'il existe des partenaires mieux outillés pour le livrer, par exemple le secteur privé ou bénévole, si le programme permet au gouvernement fédéral de s'acquitter d'une responsabilité de son champ de compétence, s'il est efficace, s'il est abordable dans le contexte économique actuel et s'il donne un bon rendement pour les Canadiens⁶³.

Le Conseil du Trésor a demandé aux différents ministères fédéraux d'identifier les dépenses les moins prioritaires ou les programmes dont le rendement est plus faible pour un montant équivalant à 5 p. 100 des dépenses totales de leur Ministère. Le qualificatif « moins prioritaire » inclut également les programmes qui ont atteint leurs objectifs originaux ou qui sont devenus désuets suite à l'avènement de nouvelles technologies. Par la suite, des recommandations ont été faites au gouvernement qui, par la suite, prend la décision finale selon ses priorités. Madame Larocque a toutefois précisé que dans le cas du ministère du Patrimoine canadien, il est plus juste de dire que c'est 3,4 p. 100 des dépenses totales qui ont été touchées par la révision stratégique⁶⁴.

61 *Ibid.*, 16 h 50.

62 *Ibid.*, 16 h 55.

63 *Témoignages*, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 9, 40^e législature, 2^e session, 9 mars 2009, 15 h 35.

64 *Témoignages*, Comité permanent du patrimoine canadien, réunion n° 9, 40^e législature, 2^e session, 9 mars 2009, 16 h 15.

Mme Larocque a informé les membres du Comité que le processus de révision budgétaire est couvert par le secret du Cabinet. Tous les documents, avis et conseils fournis au gouvernement sont des décisions du Cabinet et ne peuvent pas être dévoilés.

Mme Larocque a tenu à informer les membres que le Programme de promotion des arts relève du MAECI et que, par conséquent, il n'a pas fait l'objet d'une révision stratégique de la part de son Ministère. Au sujet du programme Routes commerciales, Mme Larocque a précisé qu'il était coûteux à faire fonctionner, et qu'il existait d'autres mécanismes pour appuyer les industries culturelles du pays⁶⁵. Au sujet des bénéficiaires touchés directement par la disparition de certains programmes, Mme LaRocque a fait les suggestions suivantes :

Il y a 4,8 millions de dollars qui sont au ministère du Patrimoine canadien pour aider les exportateurs du livre. À l'ONF, il y a 900 000 \$ définitivement là pour aider la promotion à l'étranger du documentaire. À Téléfilm Canada, il y a 1,9 million de dollars qui est là spécifiquement pour assurer une présence aux biennales en Allemagne, au Festival du film à Cannes et il y a 1,8 million de dollars à Factor Music Action qui est dédié à l'international pour la musique, c'est en plus des 13 millions de dollars qui sont disponibles au Conseil des Arts spécifiquement pour les tournées. Je dois ajouter qu'il y a encore 5 millions de dollars dans le programme de Routes commerciales pour cette année⁶⁶.

Les bénéficiaires touchés par l'Examen stratégique des dépenses ont été contactés par téléphone ou par lettre par les directeurs et agents responsables. L'information a également été affichée sur le site du Ministère.

65 *Ibid.*, 16 h 00.

66 *Ibid.*, 15 h 45.

PARTIE 3 : POSITION DU COMITÉ

Le Comité réaffirme l'importance des arts et de la culture pour la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes. Il s'agit d'un moteur économique essentiel pour le pays, qui apporte une contribution considérable au renforcement du tissu social du Canada. Les arts et la culture sont le reflet de l'originalité des citoyens de notre pays; ils contribuent à lui conférer une identité propre. À la lumière des témoignages entendus, le Comité estime qu'il est nécessaire que le Canada maintienne une présence forte de ces artistes sur les scènes internationales.

Le Comité est préoccupé que l'Examen stratégique des dépenses dans le secteur des arts et de la culture soit venu affaiblir cette identité en fragilisant le travail accompli par les artistes au Canada et à l'étranger.

De par sa population répartie sur un large territoire, le marché canadien offre des perspectives restreintes pour les artistes canadiens. Les compagnies en art de la scène qui œuvrent dans le secteur des arts de la scène ont insisté sur la nécessité de se produire à l'étranger afin de générer des revenus supplémentaires. Il s'agit également d'une occasion privilégiée de faire connaître leur créativité et leur talent à d'autres auditoires.

Les représentants des troupes de théâtres, de danse ou de spectacles nous ont souvent démontré par des exemples concrets comment les productions culturelles canadiennes sont appréciées à travers le monde. Ces compagnies contribuent, à leur manière, aux efforts de diplomatie publique du Canada. Des témoins ont insisté sur le fait qu'il leur a fallu des années pour bâtir cette réputation et cette crédibilité.

Sur le plan strictement économique, plusieurs témoins ont tenu à préciser que l'apport financier du Programme de promotion des arts ou de Routes commerciales profitait aux compagnies canadiennes de transport de marchandise et de passager. Il s'agit donc d'une décision pour le moins discutable dans la mesure où cet appui est réinjecté dans l'économie canadienne.

Par ailleurs, le soutien financier du Programme de promotion des arts fait partie d'un montage financier plus large. La disparition de cet appui implique que des troupes de théâtre et de danse devront revoir à la baisse certains postes de leur budget de fonctionnement pour assurer la tenue à court terme de tournées déjà planifiées. Toutefois, elles devront faire des mises à pied ou diminuer le nombre de créations qui étaient prévues. Dans le pire des scénarios, c'est la disparition de certaines compagnies qui œuvrent dans le secteur des arts de la scène qui est prévoir.

Plusieurs témoins nous ont fait part des répercussions de l'Examen stratégique des dépenses dans le secteur du film, de la vidéo et des arts médiatiques, plus précisément dans le domaine de la formation. Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants disparaîtra tandis que l'INIS voit une partie de son financement amputée. C'est donc tout un pan de la formation professionnelle dans le secteur de l'audiovisuel, des communications et du divertissement qui est compromise.

Le Comité peut difficilement se prononcer sur le bien-fondé des choix effectués par le ministère du Patrimoine canadien lors de l'Examen stratégique des programmes. Les rapports d'évaluation qui nous ont été acheminés étaient périmés tandis que les analyses effectuées par le Ministère sont des documents confidentiels.

De plus, le Comité estime que la communauté artistique et culturelle aurait dû être consultée au préalable afin de connaître les répercussions potentielles que pouvait avoir l'Examen stratégique des dépenses sur leurs activités. On aurait pu ainsi identifier à l'avance les décisions qui risquaient potentiellement de compromettre leurs activités de diffusion au Canada et à l'étranger, leur fonctionnement, voire leur survie. Par conséquent, le Comité en vient aux conclusions suivantes :

- Que les compressions budgétaires des programmes dans le secteur des arts et de la culture, et notamment la suppression des programmes Routes commerciales de Patrimoine canadien et Promotion des Arts du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont eu d'importantes répercussions négatives sur les organisations artistiques canadiennes;
- Que ces compressions ont été annoncées sans des discussions apparentes sur les répercussions qu'elles pourraient avoir sur la planification budgétaire à long terme de ces organisations. Aucune des organisations touchées par l'Examen stratégique du Ministère n'a été consultée ou avisée des coupures qu'elles allaient subir;
- Que la décision coordonnée de supprimer, dans deux ministères différents, deux programmes clés visant à assurer la promotion du secteur artistique canadien sur les marchés internationaux laisse à penser que ces suppressions étaient de nature idéologique;
- Que le Ministre et son administration n'ont fourni aucune information pertinente ou fondée quant aux raisons pour lesquelles ces programmes étaient désormais jugés inutiles et, ayant décidé de ne pas diffuser les rapports ministériels sur lesquels s'est fondée la décision, n'ont remis au Comité que des études complètement dépassées plutôt que les documents utiles;

- Que ces compressions ont de graves répercussions sur la capacité des organisations artistiques canadiennes à poursuivre le développement des marchés d'exportation, et risquent d'avoir d'importantes répercussions négatives sur le développement actuel du secteur artistique canadien;
- Que le Comité du patrimoine rejette catégoriquement la décision du ministre et exhorte le gouvernement à rétablir ces programmes, directement ou par le biais du Conseil des Arts du Canada, ou à mettre sur pied de nouveaux programmes ayant des objectifs similaires.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants Robin Jackson, directrice générale	2009/03/02	6
John Lambert and Associates Inc. John Lambert, président		
Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens Max Berdowski, président-directeur général Marc Robitaille, scénariste		
Alliance des arts médiatiques indépendants Jennifer Dorner, directrice nationale	2009/03/04	7
Association of Cultural Industries of Newfoundland and Labrador Amy House, présidente		
Association professionnelle des théâtres canadiens Lucy White, directrice générale		
Grands Ballets Canadiens de Montréal Alain Dancyger, directeur général		
Les Deux Mondes, compagnie de théâtre Pierre MacDuff, directeur général		
Magazines Canada Jim Everson, directeur général, Affaires publiques		
Organisation des directeurs de Musées d'art du Canada Robert Labossière, directeur général		
Regroupement québécois de la danse Lorraine Hébert, directrice générale		
Assemblée canadienne de la danse Shannon Litzenberger, directrice générale	2009/03/09	8
Conférence internationale des arts de la scène Alain Paré, président-directeur général		
Conseil québécois du théâtre Martin Faucher, président		

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Institut national de l'image et du son (INIS) Jacques Blain, producteur, Développement des affaires, Cirrus Communications</p>	2009/03/09	8
<p>Institut national de l'image et du son (INIS) Jean Hamel, directeur des communications</p>		
<p>La La La Human Steps Edouard Lock, directeur artistique</p>		
<p>Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) Colette Brouillé, directrice générale</p>		
<p>Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) Stanley Péan, président</p>		
<p>Ministère du Patrimoine canadien Judith LaRocque, sous-ministre Susan Peterson, sous-ministre déléguée Pablo Sobrino, directeur général, Direction générale de la politique, planification et recherche stratégiques</p>	2009/03/11	9

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Association of Cultural Industries of Newfoundland and Labrador

Association professionnelle des théâtres canadiens

Conférence internationale des arts de la scène

Conseil québécois du théâtre

Culture Montréal

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Grands Ballets Canadiens de Montréal

Institut national de l'image et du son (INIS)

La La La Human Steps

Les Deux Mondes, compagnie de théâtre

Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU)

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([Séances n^{os} 6, 7, 8, 9 et 10](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Gary Schellenberger, député

Opinion dissidente

Les députés conservateurs qui siègent au Comité permanent du patrimoine canadien sont d'avis que le rapport qui précède, y compris les conclusions et les recommandations qu'il contient, ne constitue pas un reflet fidèle des témoignages recueillis et ne donne pas une image juste des faits présentés pendant l'étude. Seule une partie de l'histoire a pu être entendue au cours de l'étude, le postulat ne reflète pas de façon exacte les faits entourant les réaffectations et les décisions effectuées par le gouvernement, les suppositions sont trompeuses et les recommandations vont bien au-delà des questions examinées durant l'étude.

Le présent rapport dissident ne se veut pas un examen de fond de toutes les lacunes du rapport principal; le ministre du Patrimoine canadien se chargera de cet examen approfondi dans la réponse du gouvernement à venir. Cela dit, il incombe à la minorité de prendre ombrage de la façon dont l'étude a été menée et du postulat sur lequel reposent les recommandations.

Le Comité, ayant imposé des limites strictes au champ de discussion, n'a pu entendre que les personnes qui ont subi les répercussions négatives du processus d'examen stratégique. Il n'a pas parlé des programmes qui ont bénéficié du processus, aucun témoin n'a comparu pour représenter les organismes auxquels le gouvernement a consenti des augmentations budgétaires et il n'a pas été question des nouveaux programmes créés grâce aux décisions prises par le gouvernement conservateur.

Le gouvernement conservateur, quand il a été élu la première fois, promettait de rétablir une certaine mesure de responsabilité financière à Ottawa. On nous a confié la tâche de veiller à l'utilisation responsable de l'argent que les contribuables canadiens gagnent à la sueur de leur front, et d'assurer la réalisation par les programmes des objectifs énoncés, de façon efficace et en répondant aux besoins de la population canadienne.

Le gouvernement conservateur n'a pas pris cette responsabilité à la légère et il ne voulait pas se contenter d'expédients face à la tâche à accomplir. Voilà pourquoi, dans le cadre du processus du Budget 2008, plusieurs ministères ont été chargés d'effectuer un examen stratégique des programmes et des dépenses, dont le ministère du Patrimoine canadien.

Cet examen n'a pas eu pour résultat, comme l'opposition ne cesse de le proclamer, des compressions dramatiques des budgets des arts et de la culture au ministère du Patrimoine canadien. L'examen stratégique a plutôt eu pour résultat la réaffectation de fonds au sein du ministère afin de mieux servir l'intérêt de la population canadienne. C'est cette idée fautive de la part de l'opposition qui rend nécessaire la présente opinion dissidente. Il convient aussi de rappeler que le gouvernement n'a réaffecté que 3,4 % des fonds, et non la proportion totale de 5 % recommandée.

Il est facile de voir que chaque année, le gouvernement augmente le financement global qu'il accorde au secteur des arts et de la culture, sans parler du budget de l'ensemble du ministère du Patrimoine canadien. En fait, ce

gouvernement a accru l'appui consenti à ce secteur essentiel, le portant à des niveaux jamais atteints, même avant les réductions effectuées par le précédent gouvernement libéral au milieu des années 1990.

Nous avons engagé ces fonds au nom du contribuable canadien parce que nous connaissons la valeur d'un secteur culturel dynamique. Nous connaissons les avantages économiques découlant d'un secteur artistique et culturel reconnu comme étant parmi les meilleurs du monde. Les avantages en valent l'investissement.

Cependant, cela ne signifie pas que le gouvernement peut se dérober à sa responsabilité d'examiner les dépenses de programme et de s'assurer d'une rentabilité maximale pour l'argent investi. C'est pour ces raisons que le gouvernement a voulu rationaliser les opérations de ces programmes et en tirer le plus d'avantages possible au nom de la population canadienne qui fournit les fonds.

Par exemple, le Fond Mémoire canadienne, qui incitait les organismes fédéraux à numériser leurs collections culturelles et à les offrir en ligne, disposait d'un budget annuel de plus de 11,5 millions de dollars, équivalant environ au quart de l'ensemble des fonds réaffectés. Le développement de sites Web et de documents en ligne contenant des œuvres numérisées est maintenant monnaie courante au sein des organismes fédéraux, et les changements technologies des 10 dernières années font que cette activité est beaucoup plus facile à accomplir,

pour un coût infime et en moins de temps. Quelle est la raison d'être d'un programme dont l'objectif a été atteint?

Le Programme d'aide à la distribution dans le Nord, d'une valeur de 2,1 millions de dollars par année, destiné à mettre à niveau les services de télédiffusion dans le Nord, est un autre programme qui perdra son utilité et deviendra superflu après le passage au numérique en 2011. Le gouvernement ne devrait-il pas réaffecter ces fonds à un programme qui n'a pas encore atteint son objectif?

L'élimination du Programme des Routes commerciales, d'une valeur de 7,1 millions de dollars par année, a attiré beaucoup d'attention et suscité de longs débats au cours de l'étude. Ce programme avait été créé afin de promouvoir la culture canadienne à l'étranger. Cependant, sur les 7,1 millions de dollars qui étaient affectés chaque année, seulement 2 millions étaient destinés à appuyer directement les artistes, tandis que le reste servait à des frais administratifs. Plus d'un témoin a reconnu cet aspect peu rentable du programme.

Il convient aussi de souligner que bien que ce programme ait été éliminé, la promotion des arts, des artistes et de la culture canadienne sur la scène internationale ne cesse pas. En fait, plusieurs programmes continueront de remplir ces fonctions, mais le Comité n'a pas voulu reconnaître ce fait dans le rapport. Par exemple, les missions diplomatiques, les attachés culturels et les bureaux des délégations commerciales à l'étranger continueront de promouvoir

ce secteur dans le cadre de leur mandat, comme le fera le Service des délégués commerciaux à l'échelle du Canada.

Le Comité s'est longuement étendu sur l'élimination des Routes commerciales, et pourtant il n'a pas du tout parlé du budget de 181 millions de dollars consenti au Conseil des Arts du Canada. Il n'a pas parlé de l'augmentation de près de 30 millions de dollars proposée par le gouvernement et approuvée par la Chambre des Communes. Il n'a pas reconnu la somme de 13 millions de dollars que le Conseil verse directement pour la promotion internationale des artistes canadiens et de leur métier, ou la somme supplémentaire de 9 millions de dollars fournie pour le rayonnement international assuré par les partenaires d'exécution fédéraux que sont l'Office national du film, Téléfilm, Factor/MusicAction et l'Association pour l'exportation du livre canadien. Bien que ces organismes aient des mandats, des fonctions et des obligations similaires, seul l'organisme qui a connu une réduction de financement a été invité à comparaître devant le Comité.

Pendant que l'opposition critiquait le gouvernement pour avoir éliminé un programme, le président du Conseil des Arts du Canada, M. Joseph Rotman, félicitait le gouvernement pour son investissement dans un autre programme. En décembre 2008, il a déclaré : « je ne crois pas que le gouvernement [fédéral] ne soutienne pas les arts, la preuve étant ce qu'il a fourni financièrement au [Conseil des Arts du Canada] (*le Devoir*, décembre 2008). Pourtant, M. Rotman n'a pas été invité à comparaître devant le Comité.

Il est vrai que certains organismes ont constaté une baisse ou même la perte du financement fédéral et que le gouvernement a eu des décisions difficiles à prendre à cet égard. Mais le rapport omet de reconnaître que le gouvernement a accru son soutien à ce secteur, le portant à des niveaux records. Plus d'organismes que jamais reçoivent de l'argent. Le bilan du gouvernement est admirable à cet égard et mérite d'être souligné dans le rapport.

Plutôt que d'engager un débat sur les décisions prises lors du processus d'examen stratégique de 2008, les députés de l'opposition qui siègent au Comité ont préféré se concentrer uniquement sur les aspects de l'examen stratégique auxquels ils s'opposent, sans reconnaître les efforts déployés par le gouvernement afin d'assurer une responsabilité financière à l'intention des contribuables, tout en rationalisant le financement afin d'en tirer le plus d'avantages possible, ce qui était la raison d'être du processus d'examen stratégique.